

Séance du 08 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

25/03/2025

Date de publication

15/04/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Membre avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 047-2025

Objet : Finances - budget primitif 2025 - budget aménagement de zones d'activité économique

Vu

- la décision de tenir la séance à huis clos, conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-18,
- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,
- la délibération n°030-2024 relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du budget aménagement de zones d'activité économique,
- la délibération n°035-2024 relative à l'approbation du compte administratif 2024 du budget aménagement de zones d'activité économique,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget aménagement de zones d'activité économique suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	136 956,00	136 956,00
Total		0,00	136 956,00	136 956,00

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	136 956,00	136 956,00
Total		0,00	136 956,00	136 956,00

Solde de la section de fonctionnement : **0,00**



Dépenses

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
040	Opération d'ordre entre sections	0,00	136 956,00	136 956,00
Total		0,00	136 956,00	136 956,00

Recettes

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2025	BP 2025 + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	136 956,00	136 956,00
Total		0,00	136 956,00	136 956,00

Solde de la section d'investissement : **0,00**

Il précise par ailleurs que la nomenclature budgétaire et comptable M57 autorise l'assemblée à déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. En pareil cas, l'exécutif doit informer l'assemblée de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire de procéder au besoin, à de tels ajustements, dans la limite ouverte par le législateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget principal, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

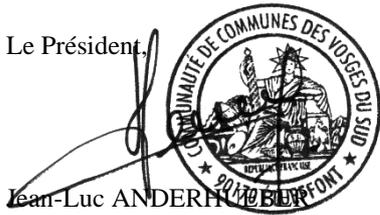
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHON

Le secrétaire de séance,

Christian CANAL